Inscriptions scolaires

Ecole maternelle et élémentaire

- Pour une scolarisation en cours d’année, l’établissement de la fiche scolaire de votre enfant se fera au service Enfance sur rendez-vous uniquement.

- Pour la rentrée de l’année scolaire suivante, il faut impérativement prendre rendez-vous auprès du service Enfance et vous munir du livret de famille, du carnet de santé de l’enfant, d'un justificatif de domicile de moins de trois mois

Collège et lycée

Pour les inscriptions dans les collèges ou lycée, se présenter directement auprès de l’établissement concerné.

Contact

Secrétariat Enfance - Petite enfance
Hôtel de Ville
1 place du Cœur Battant
Tél. : 01 34 24 53 48